

**SEANCE DU 21 AVRIL 2011**

L'an deux mil onze, le vingt-et-un du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

**Etaient présents :** Mmes et MM., BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISSET Jean-Michel, FRANCHET Eveline, MANUEL Jacqueline, VANNEAU André, CHENNEVEAU Christelle, FOUCHER Evelyne. M.TOUCHAIN Yves, M., M. FUSIL Daniel

**Absents:** BARBEREAU Gérard, FRANCHET Jean-Louis, DOMINGUEZ Pascal  
Mme BERIAIM a été élue secrétaire de séance.

**Comptes de gestion 2010 :**

Le conseil municipal après s'être assuré que M. le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par M. le Receveur Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et les approuve comme suit:

BUDGET	POUR	CONTRE	ABST°
BUDGET GENERAL	12	0	0
EAU	12	0	0
ASSAINISSEMENT	12	0	0
INTER.ECO	12	0	0

**Comptes administratifs 2010:**

Le conseil municipal, après avoir entendu lecture des comptes administratifs 2010, désigne M. TOUCHAIN président de séance. Monsieur le maire quitte la salle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes administratifs comme suit :

BUDGET	Dépenses fonctionnement	Recettes fonctionnement	Dépenses investissement	Recettes investissement	POUR	CONTRE	ABST°
BUDGET GENERAL	918 069.38€	1 142 166.29€	611 520.39€	580 566.09€	11	0	0
EAU	187 329.74€	235 477.65€	10 558.52€	144 537.19€	11	0	0
ASSAINISSEMENT	69 073.36€	109 076.28€	35 612.37€	115 819.34€	11	0	0
INTER.ECO	12 774.87€	14 786.31€	148 075.83€	136 704.42€	11	0	0

**Vote des Budgets Primitifs 2011**

Monsieur le maire rappelle au Conseil que les budgets primitifs ont été étudiés en commission générale et les invite à délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les budgets suivants :

**Budget général :**

Section de fonctionnement : 1 149 968.00€

Section d'investissement : 1 021 030.00€

**Budget eau :**

Section de fonctionnement : 216 292.00€

Section d'investissement : 150 868.00€

**Budget assainissement :**

Section de fonctionnement : 106 601.00€

Section d'investissement : 418 370.00€

**Budget Intervention économique :**

Section de fonctionnement : 31 000.00€

Section d'investissement : 33 080.00€

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010-  
BUDGET GENERAL**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010, constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit d'investissement de **30 954.30€**
- Un excédent de fonctionnement de **224 097.91€**

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre obligatoire, au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : **30 954.30€**
- A titre facultatif, en réserves, au compte 1068 : **193 143.61€**

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010-  
BUDGET EAU**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de **133 978.67€**
- Un excédent de fonctionnement de **48 147.91€**

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- Au compte 002 : **48 147.91€**

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010-  
BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010, constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent d'investissement de **80 206.97€**
- Un excédent de fonctionnement de **40 002.92€**

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre facultatif, en réserves, au compte 1068 : **40 002.92€**

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2010-BUDG  
ET INTERVENTIONS ECONOMIQUES**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010, constatant que le compte administratif présente :

- Un déficit d'investissement de **11 371.41€**
- Un excédent de fonctionnement de **2 011.44€**

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire comme suit :

- A titre obligatoire, au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : **2 011.44€**

### **Vote du taux des 3 taxes locales**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le budget tel qu'il a été préparé par la commission des finances et examiné par la commission générale, ne nécessite pas, pour être équilibré, d'augmentation des impôts locaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver les taux suivants :

- |   |        |
|---|--------|
| - taxe d'habitation                           | 12.77% |
| - taxe foncière sur les propriétés bâties     | 18.85% |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties | 59.42% |

Le total des taxes apportera un produit de 339 451€

### **Fixation des tarifs divers pour 2011 :**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs eau/assainissement, les tarifs de location de la salle des fêtes et ceux des gîtes.

### **Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que conformément aux dispositions des articles L.311-1 à 311-6 du Code du Sport, le Département de Loir-et-Cher élabore le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) relatifs aux sports et activités de nature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord pour l'inscription des espaces, sites et itinéraires figurant au plan annexé au PDESI
- de donner son accord sur la convention à intervenir entre la commune de Dhuizon et le Département de Loir-et-Cher, portant sur les points suivants, et donne tous pouvoirs au maire pour la signer :
  - la commune s'engage à assurer l'entretien des parcelles et des voies lui appartenant, constituant le support des espaces, sites et itinéraires inscrits au PDESI ;
  - la commune s'engage à inscrire les parcelles et voies lui appartenant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR)

### **Remboursement des frais de mission au maire :**

Monsieur le maire expose au conseil qu'il a engagé des frais afin de se rendre à l'audience devant la Cour Administrative de Nantes et en demande le remboursement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder ce remboursement et d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6532-Frais de mission.

### **Prorogation des promesses Pierre et Vacances**

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de proroger les promesses de vente et de bail au profit de Pierre et Vacances. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de proroger ces promesses jusqu'au 31 décembre 2011, et de donner tous pouvoirs au maire pour les signer.

### **Evolution statutaire du Pays de Grande Sologne**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le Pays de Grande Sologne est un syndicat mixte composé de 28 communes et du Département de Loir-et-Cher. Les communes de Villeherviers et de Courmemin ont demandé leur retrait car elles ont adhéré à une communauté de communes extérieure au Pays. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le retrait de ces deux communes au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, Monsieur le maire informe le conseil que le Pays de Grande Sologne souhaite faire évoluer ses compétences en se dotant d'un agenda 21. Pour ce faire, il faut élargir le Titre 2, article 4 comme suit :

*« le syndicat a pour objet : l'étude de toutes actions utiles au développement et à l'aménagement de l'espace et au développement pour le compte des communes membres notamment en matière de...par la conduite d'un agenda 21 de Pays, en liaison avec les communes et groupements de communes dont les vocations seront respectées ».*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette évolution des compétences.

**Ouverture de la mairie le samedi matin :**

Devant la faible fréquentation de la mairie le samedi matin, il est décidé, par 11 voix pour et 1 contre, de remplacer cette permanence par une ouverture au public le vendredi de 14H à 17H.

**Questions diverses :**

Ligne Internet : la bibliothèque doit être dotée d'un ordinateur par la DLP mais il faut prévoir sa connexion à Internet. Le conseil accepte cette demande à l'unanimité.

Ecole : monsieur le maire informe le conseil qu'une expertise a eu lieu la veille et que les travaux reprendront lundi.

En raison d'une baisse d'effectifs, la fermeture de classe envisagée est maintenue.

Gens du voyage : le terrain destiné à les accueillir va être nettoyé pour qu'il soit de nouveau accessible, afin d'éviter qu'ils stationnent à l'étang communal.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 20H30.